

Les disciplines enseignées

- ♪ Atelier accordéon diatonique
- ♪ Atelier percussions afro-cubaines & brésiliennes adultes & enfants
- ♪ Atelier synthétiseur
- ♪ Batterie
- ♪ Chant
- ♪ Chorale adultes & enfants
- ♪ Clarinette
- ♪ Ensemble à cordes
- ♪ Ensemble guitare
- ♪ Ensemble percussions
- ♪ Éveil musical
- ♪ Flûte traversière
- ♪ Formation musicale adultes & enfants
- ♪ Guitare classique^①, électrique^② et basse^②
- ♪ Orchestre d'harmonie junior & sénior
- ♪ Piano^①
- ♪ Saxophone
- ♪ Synthétiseur
- ♪ Trompette
- ♪ Tuba
- ♪ Violon
- ♪ Violoncelle

① -Nouvelles inscriptions en fonction des places libérées.

② Disciplines accessibles sous conditions : Validation du premier cycle, Ou âge minimum de 14 ans.

Les cours sont ouverts sous réserve du nombre minimum d'élèves par discipline.

Adresse postale

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président d'EMI

6 rue Mairie
35250 Chevaigné
☎ 02.90.78.13.22

<http://www.emi.asso.fr>

Courriel : emi@9business.fr

Lieux d'enseignement

◆ à Chevaigné :

6 rue de la Mairie
35250 Chevaigné

◆ à Gahard :

Salle de réunion – 6 rue de la Guerche
35490 Gahard

◆ à Saint Aubin d'Aubigné :

Centre Culturel « Les Halles »
Bon Secours
35250 Saint Aubin d'Aubigné

◆ à Saint Sulpice la Forêt :

Salle 3, place René Matthieu Cusnier
1 rue de Saint Denis
35250 Saint Sulpice la Forêt

Contacts

♪ Les membres du Bureau

Yannick	CARRE	☎	02.99.55.27.92
Philippe	CHATON	☎	02.99.66.94.75
Valérie	FAUTRAT	☎	02.99.55.02.38
Thierry	GALLE	☎	02.99.66.26.55
Christophe	HERVE	☎	02.23.27.48.85
Jean-Marc	LE SAUSSE	☎	02.99.55.64.71
Georges	MAILHOS	☎	06.81.91.48.45
Nathalie	SILLY	☎	06.70.83.20.22
Pascal	TERRIEN	☎	02.99.55.65.00

♪ Le directeur pédagogique

Philippe PINEAU ☎ 06.32.80.56.57



Ecole de Musique de l'Illet

Année Musicale

Pendant les portes ouvertes du 22 au 27 juin,
Séances gratuites de découverte
en classe d'éveil le mercredi &
en percussions le mercredi de 17h30 à 19h00,
salle Bon Secours à St Aubin d'Aubigné

Toutes les informations
sur www.emi.asso.fr ou
sur nos lieux d'enseignement.

2
0
0
9
-
2
0
1
0

Tarifs 2009 - 2010

Formule	Composition de la formule	TARIFS communes adhérentes En euros €	TARIFS hors communes adhérentes En euros €
Package 1	Instrument seul + formation musicale (+ accès à la chorale + accès possible aux pratiques d'ensembles sous réserve d'admission du responsable pédagogique)	471 €	942 €
Package 2	Instrument en groupe+ formation musicale (+ accès à la chorale + accès possible aux pratiques d'ensembles sous réserve d'admission du responsable pédagogique)	393 €	786 €
Instrument seul 30 mn	+ accès possible aux pratiques d'ensembles sous réserve d'admission du responsable pédagogique	415 €	830 €
Instrument seul 45 mn	+ accès possible aux pratiques d'ensembles sous réserve d'admission du responsable pédagogique	474 €	948 €
Deuxième instrument	Pour le même élève	342 €	684 €
Instrument duo 45 mn	Accessible après validation du cycle 2 de formation musicale, accès possible aux pratiques d'ensembles sous réserve d'admission du responsable pédagogique	315 €	630 €
Formation musicale seule	(adulte et enfant) sous réserve d'un minimum de 7 inscrits	125 €	250 €
Éveil musical	Sous réserve d'un minimum de 7 inscrits	105 €	210 €
Chorale adulte	Sous réserve d'un minimum de 18 inscrits	100 €	100 €
Chorale enfant	Sous réserve d'un minimum de 10 inscrits	75 €	75 €
Atelier percussions	A thématiques junior et adulte	100 €	200 €
Atelier synthétiseur	ou atelier accordéon diatonique, 4 inscrits maximum	189 €	378 €
Musiques d'ensemble seul	(flûte, guitare, percussions, violon)	100 €	200 €
Orchestre d'harmonie seul	Junior ou senior	39 €	39 €
Carte adhérent EMI	Cotisation annuelle	10 €	10 €

♫ Depuis la rentrée de 2007 les communes adhérentes sont :Andouillé-Neuville, Aubigné, Chevaigné, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Sulpice la Forêt et Vieux-Vy-sur-Couesnon

💰 Le paiement se fait le jour de l'inscription :

- Soit par chèques bancaires (en une ou trois fois),
- Soit par chèques vacances,
- Soit par prélèvement automatique d'octobre à juillet (avec fourniture d'un RIB).

Chaque futur adhérent doit être muni de **son moyen de paiement** à l'inscription **pour validation**.

La cotisation annuelle sera réglée de façon séparée.

✂ **Une Remise de 10%** sur la totalité est effectuée à partir du 3^{ème} membre de la famille inscrit à un cours.

✂ Pour les communes adhérentes, une réduction de 20 % sera effectuée en fonction du quotient familial. Pour le calcul du quotient familial, veuillez-vous présenter en Mairie, muni de l'avis d'imposition ou de non imposition **année 2008**. La Mairie vous délivrera une attestation que vous présenterez en septembre. L'É.M.I. se chargera de régulariser votre inscription.